

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Messieurs les actionnaires et les commissaires aux comptes de **l'Union Internationale de Banques (UIB)**, Société Anonyme au capital de 196.000.000 dinars dont le siège social est au 65 avenue Habib Bourguiba, Tunis inscrite au registre de commerce du Tribunal de première instance de Tunis sous le n° B6151996, matricule fiscal 002708Q, sont conviés à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 31 juillet 2014 à 09h à l'hôtel Le Concorde – Les Berges du Lac , Tunis , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif au plan de recapitalisation de la banque ;
2. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital et sur la renonciation des porteurs de certificats d'investissement à leur droit préférentiel de souscrire de nouveaux certificats d'investissement ;
3. Mise en conformité de la banque avec les dispositions de l'article 388 du Code des sociétés commerciales ;
4. Constatation de l'approbation de la réduction de capital par les porteurs de certificats d'investissement ;
5. Réduction de capital sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires ;
6. Augmentation de capital social en numéraire sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires ;
7. Octroi au Conseil d'administration de la faculté de limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions collectées ;
8. Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs nécessaires pour la réalisation de l'augmentation de capital et la modification corrélative des statuts;
9. Modification des articles 3, 23, 34 et 50 des statuts ;
10. Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire titulaire d'actions libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, peut assister à l'assemblée générale extraordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à l'unité Bourse et Titres de l'UIB sise à la Rue du Lac Turkana, les Berges du Lac – Tunis.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Messieurs les Porteurs de Certificats d'Investissement de l'**Union Internationale de Banques (UIB)**, Société Anonyme au capital de 196.000.000 dinars dont le siège social est au 65 avenue Habib Bourguiba , Tunis inscrite sur le registre de commerce du Tribunal de première instance de Tunis sous le n° B6151996, matricule fiscal 002708Q , sont conviés à l'Assemblée Spéciale des Porteurs de Certificats d'Investissement qui se tiendra le jeudi 31 juillet 2014 à 08h au siège de l'UIB , sis rue du Lac Turkana- Les Berges du Lac , Tunis , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital et sur la renonciation des porteurs de certificats d'investissement à leur droit préférentiel de souscrire de nouveaux certificats d'investissement ;
- Approbation de la réduction et de l'augmentation de capital de la banque ;
- Renonciation à l'exercice du droit de préférence à la souscription de nouveaux certificats d'investissement au bénéfice des actionnaires autres que les porteurs de certificats d'investissement;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des porteurs de certificats d'investissement à l'unité Bourse et Titres de l'UIB sise à la Rue du Lac Turkana, les Berges du Lac – Tunis.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.